



Conseil économique et social

Distr. générale
6 juin 2013

Original: Français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-troisième session

Genève, 26-30 août 2013

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de l'ADN:

Formation des experts

Etat des lieux concernant les formations et examens conformément au chapitre 8.2 de l'ADN

Transmis par le groupe de travail informel sur la formation des
experts¹

1. Le groupe de travail informel sur la formation des experts a réuni les informations communiquées par les délégations concernant la teneur des formations et des examens et les soumet en annexe.

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/25.

1. Quel est le nombre de centres de formation dans votre Etat (privés / publics) ?

- Allemagne : Actuellement, 5 centres de formation privés.
- Autriche : Actuellement est agréé en Autriche un centre de formation privé. Le centre n'est agréé que pour les formations de base et les cours de recyclage. Actuellement, pas de centre de formation pour les cours de spécialisation "Gaz" ou "Chimie".
- Belgique : 4 centres de formation (3 en néerlandais et 1 en français), 2 sont des centres privés.
- Pays-Bas : 4 centres de formation.
- Roumanie : Il existe actuellement un centre de formation agréé. CERONA - Centre roumain de formation maritime – Galati.
- Serbie : Actuellement, la République de Serbie ne compte qu'un seul centre de formation, qui est un centre privé.
- Suisse : Une école (par le service national des pompiers professionnels, Bâle).
- Ukraine : Actuellement, 2 centres de formation privés.

2. Le catalogue de questions du Comité administratif tient-il lieu de base pour le programme de formation de ces centres de formation ?

- Allemagne : ADN 8.2.2.3 fixe les objectifs de formation, qui tiennent lieu de base pour le programme de formation.
- Autriche : Oui. ADN 8.2.2.3.
- Belgique : Oui. Le catalogue est utilisé en tant que base pour la formation.
- Pays-Bas : Oui, ADN 8.2.2.3.
- Roumanie : Le catalogue de questions de la CCNR est utilisé en tant que base.
- Serbie : Oui, le catalogue de question est utilisé en tant que base.
- Suisse : Oui. ADN 8.2.2.3.
- Ukraine : Oui. Le catalogue est utilisé en tant que base pour la formation.

3. La durée de validité de l'agrément des centres de formation est-elle limitée par l'autorité compétente ?

- Allemagne : Non.
- Autriche : Non, les agréments ne sont pas limités dans le temps. Ils peuvent toutefois être retirés si les conditions ne sont plus réunies pour l'agrément.
- Belgique : Oui, pour 5 ans.
- Pays-Bas : Oui, la CCV reconnaît ce centre de formation L'agrément est valable durant 5 ans.
- Roumanie : Oui, les programmes sont contrôlés par l'administration roumaine de la navigation (RNA).
- Serbie : Oui, l'agrément du ministère de l'infrastructure et de l'énergie est limité à 4 ans.
- Suisse : Non. Contrôles ponctuels de l'école par l'autorité de contrôle.
- Ukraine : Oui, pour 5 ans.

4. Selon quelles prescriptions se déroulent les examens (règlement des patentes, règlement relatif aux examens) ?

Allemagne : Le BMVBS élabore actuellement un nouveau règlement relatif à l'examen pour l'expert ADN.

Autriche : Selon l'ADN et le catalogue de questions. D'autres dispositions ne sont pas nécessaires pour les examens au terme de la formation de base.

Belgique : Selon les prescriptions du Règlement des patentes du Rhin (Partie 8 ADN).

Pays-Bas : Pour l'appréciation de l'agrément, le formateur doit soumettre les informations suivantes :

Teneur de la formation : La teneur de la formation doit préciser les thèmes traités lors de la formation de base, des cours de recyclage et des exercices pratiques. Si un formateur utilise des documents personnels pour dispenser la formation, il doit en mettre à disposition un exemplaire. Si des documents conventionnels sont utilisés pour la formation, il est suffisant d'indiquer l'éditeur, le titre et l'édition du manuel concerné.

Pour le programme/l'emploi du temps, voir CQ/2011/19.

Roumanie : L'examen est organisé par RNA suivant 8.2.2.7 ADN. L'examen est passé sur PC.

Serbie : En attendant l'établissement complet de l'autorité qui sera compétente pour le transport de marchandises dangereuses, laquelle sera compétente pour l'élaboration de propositions de réglementations, l'examen est passé suivant l'ADN.

Suisse : Selon les exigences de l'ADN concernant l'examen. Sur le plan interne, selon le règlement des examens des Ports rhénans suisses.

Ukraine : Conformément aux exigences du ministère ukrainien de l'infrastructure.

5. Quel est le nombre des autorités d'examen et des centres d'examen agréés dans votre Etat ?

Allemagne : Les autorités d'examen sont les sept Directions de l'eau et de la navigation, il n'existe pas d'autres centres d'examen.

Autriche : Tous les examens sont organisés par le ministère fédéral du transport, de l'innovation et de la technologie.

Belgique : Un centre (Ministère du transport). L'examen peut être passé en deux endroits.

Pays-Bas : 1 autorité / centre.

Roumanie : Il n'existe qu'un centre d'examen agréé en Roumanie : le service maritime roumain (RNA).

Serbie : La commission a été désignée par le ministre de l'infrastructure et de l'énergie.

Suisse : Une autorité d'examen.

Ukraine : Il existe un lieu d'examen. Ecole de la navigation maritime.

6. Existe-t-il des examinateurs isolés ou les commissions d'examen se composent-elles de plusieurs personnes ?

Allemagne : Pas d'examinateur isolé. Les Commissions d'examen se composent d'un président et deux autres personnes.

- Autriche : Il existe seulement des examinateurs isolés, étant donné que les examens ne sont passés qu'après la formation de base.
- Belgique : La commission d'examen centrale se compose de 7 représentants de la direction de la navigation et de 15 autres personnes désignées sur la base de leurs compétences.
- Pays-Bas : Deux corrections sont effectuées. L'examen a lieu sous forme de QCM. Au terme de l'examen, un assistant corrige en utilisant une trame. Le candidat obtient un résultat "provisoire". Une deuxième correction est effectuée au centre d'examen. Les réponses sont scannées et le résultat est comparé à celui de la première correction.
- Roumanie : Les commissions d'examen se composent de plusieurs examinateurs.
- Serbie : La commission se compose de quatre membres.
- Suisse : Pas d'examineur isolé. Les personnes désignées dans le règlement d'examen des ports rhénans suisses font passer l'examen.
- Ukraine : Les commissions d'examen se composent de trois personnes.

7. Combien d'examens sont organisés annuellement dans votre Etat (cours de base et de spécialisation gaz, cours de spécialisation chimie) ?

- Allemagne : Examens en 2009 Base cumulé : 20
 Spécialisation gaz : 3
 Spécialisation chimie : 3
 TOTAL : 26
 Examens en 2010 Base cumulé : 19
 Spécialisation gaz : 2
 Spécialisation chimie : 6
 TOTAL : 27
- Autriche : En moyenne sur plusieurs années : moins de 5 (Base). Pas d'examen spécialisation gaz / chimie.
- Belgique : Deux examens par semaine.
 Base / chimie / Gaz
 2007: 83 / 7 / 3
 2008: 86 / 19 / 14
 2009: 80 / 9 / 2
 2010: 81 / 9 / 4
 2011: 51 / 9 / 4
 (Etat : juin)
- Pays-Bas : Chimie :109
 Gaz :15
 Base cumulé : 605
 Base sèche :7
 Base citerne :53
- Roumanie : En 2011 ont été organisés 13 examens (formation de base). Pas de demande de la part de candidats pour Gaz et Chimie.
- Serbie : Nous organisons annuellement au moins quatre examens (Base) (à l'exception de cette année). A partir de juin 2011, l'examen a lieu mensuellement en raison de la nouvelle délivrance du certificat.
- Suisse : Un cours de base et trois cours de recyclage.

Ukraine : Aucun examen n'a encore été organisé. Les examens sont en cours de préparation. Ils seront passés sur PC. Le début est prévu pour septembre 2012.

8. Quels sont les résultats obtenus lors des examens (succès / échec) ?

- Allemagne : 2009
Cours/réussite / échec
Chimie / 12 / 17
Gaz/ 12 / 4
Base / comb 165 / 55
2010
Cours/réussite / échec
Chimie / 37 / 21
Gaz/ 12 / 8
Base / comb 140 / 55
- Autriche : Il n'existe pas de statistiques. Très peu d'échecs, probablement en raison de cours intensifs avec un petit nombre de participants.
- Belgique : Base / Chimie / Gaz- Réussite en
2007: 56,63% / 5 / 3
2008:82,55% /11 / 6
2009: 75% / 7 / 2
2010: 74% / 7 / 4
2011: 76,47% / 7 / 4 (premier semestre)
- Pays-Bas : Cours/réussite / échec
Chimie / 100 / 9
Gaz/ 13 / 2
Base / comb / 354 / 251
Base sèche 5 / 2
Base citerne 37/ 16
- Roumanie : En 2011, 83 personnes ont passé l'examen. 77 réussites, 6 échecs.
- Serbie : Les résultats obtenus aux examens sont satisfaisants.
- Suisse : Env. 90 / 10 (réussites / échecs)
- Ukraine : -

9. La teneur de l'examen est-elle renouvelée individuellement pour chaque examen ?

- Allemagne : Pour chacun des candidats est préparée une épreuve individuelle sur la base du système d'examen ADN.
- Autriche : A ce jour, pas toujours. Mais pour chaque examen en présence de plusieurs candidats il existe plusieurs épreuves distinctes.
- Belgique : Oui. Choix par ordinateur.
- Pays-Bas : Non, plusieurs versions sont utilisées.
- Roumanie : La teneur de l'examen est régulièrement actualisée sur la base de la CCNR.
- Serbie : Chaque examen comporte des questions différentes.
- Suisse : Oui.
- Ukraine : La teneur de l'examen reste renouvelée pour chaque examen.

10. Le catalogue de questions est-il communiqué aux autorités d'examen et/ou aux centres agréés par l'autorité compétente ?

- Allemagne : Le catalogue de questions fait partie du système d'examen ADN auquel la personne qui préside les examens a accès.
- Autriche : Sans objet, le BMVIT étant la seule autorité compétente pour les examens. Le catalogue de questions est publié sur Internet.
- Belgique : Le catalogue de questions peut être téléchargé librement sur le site de la CCNR.
- Pays-Bas : Le ministère de l'infrastructure et de l'environnement communique les questions à la CCV.
- Roumanie : Le catalogue de questions est adressé à l'autorité chargée des examens.
- Serbie : Dès que l'autorité pour le transport de marchandises dangereuses sera établie, elle sera compétente pour l'autorisation du catalogue de questions.
- Suisse : Le catalogue de question peut être téléchargé librement sur le site de la CCNR.
- Ukraine : Les questions sont disponibles sous forme de logiciel et sont communiquées par l'autorité compétente aux autorités chargées de l'examen.
-